

animaux. Règle générale : celui qu'on leur alloue ici, aux chevaux surtout qui sont tous isolés dans des *boîtes* (*box*), nous paraît insuffisant.

La hauteur totale d'un cheval, quelque petit qu'il soit, est au moins de six pieds en moyenne, prise du sommet de la nuque à terre. Celle des animaux ruminans est moindre. Or, quand le cheval veut se coucher dans sa *box* trop étroite, il faut nécessairement qu'il reploie les extrémités et fléchisse son encolure pour pouvoir *se caser* dans l'espace qu'on lui assigne et qu'il ne peut franchir ; cette position devient fatigante, il ne s'y livre pas volontiers, repose mal, se couche sur le ventre, les talons des pieds antérieurs comprimant la pointe des coudes, d'où naît à la longue le mal connu ici sous le nom de *crapaud* et qu'en France on nomme *éponge*, du nom de la partie du fer qui la produit. Cette affection qui dégrade les animaux, qui est longue et coûteuse à guérir, ne connaît pas d'autres causes que celle que je viens d'indiquer, et l'habitude de s'y livrer fait dire des chevaux qu'ils se *couchent en vache*.

Les stalles ou *box* n'ayant que ces proportions, l'animal ne peut plus se lever après son sommeil pour peu qu'il se soit mal couché. Il fait alors de longs et pénibles efforts qui deviennent la cause d'une foule d'entorses, de luxations, de déchirures musculaires auxquelles il faut remédier longuement, chèrement et pas toujours sûrement.

L'état glissant du plancher, surtout pour les pieds postérieurs, n'offre aucun point d'appui aux animaux et concourt ainsi à rendre les accidens encore plus fréquents.

Nous pensons qu'en longueur les stalles ne doivent pas avoir moins de 10 à 12 pieds et qu'en largeur, il convient d'en donner six.

Indépendamment de ces dimensions, il convient qu'il y ait toujours entre la croupe des chevaux et le mur, un espace de six ou huit pieds qui permette de circuler avec sécurité derrière eux et d'opérer une retraite efficace si l'un d'eux vient à frapper.

*Des auges ou mangeoires.*—Ces instrumens, destinés comme on le sait, à contenir l'avoine dans un comparti-